



## Principaux objectifs du plan Ecophyto2+



Réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques et notamment les plus préoccupants dont les CMR\*, les perturbateurs endocriniens potentiels, le glyphosate



Réduire les risques et les impacts sur la santé humaine et sur l'environnement



Développer les pratiques agro-écologiques



\*Base Nationale des Ventes Distributeurs



Les produits phytopharmaceutiques contiennent des substances actives (SA) dont les effets sur la santé et l'environnement diffèrent.

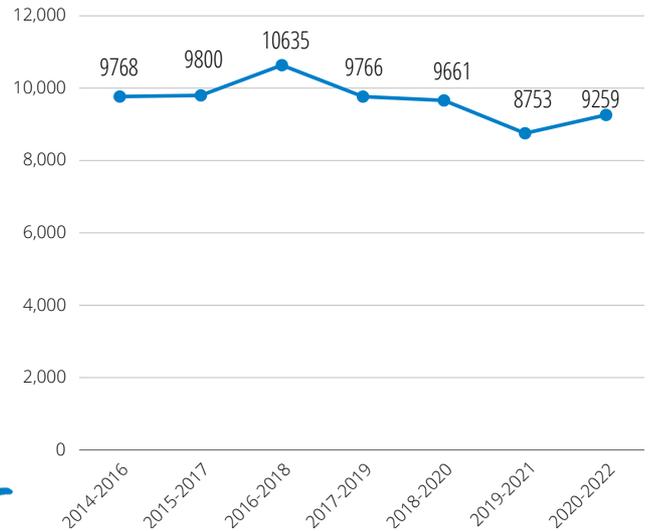
Certaines SA sont considérées comme plus problématiques. Il s'agit notamment du glyphosate, des SA cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), des perturbateurs endocriniens potentiels... L'enjeu de réduction du plan Ecophyto vise particulièrement ces substances.

Pour atteindre cet objectif de réduction, les produits de biocontrôle sont développés. Ces produits utilisent des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures (macro-organismes, micro-organismes, médiateurs chimiques...)

Il est donc important de suivre l'évolution de ces deux groupes de SA pour bien percevoir les avancées permises par le plan Ecophyto.

## Evolution des achats totaux des substances actives

Moyenne triennale de l'ensemble des achats de substances actives en tonnes en Occitanie

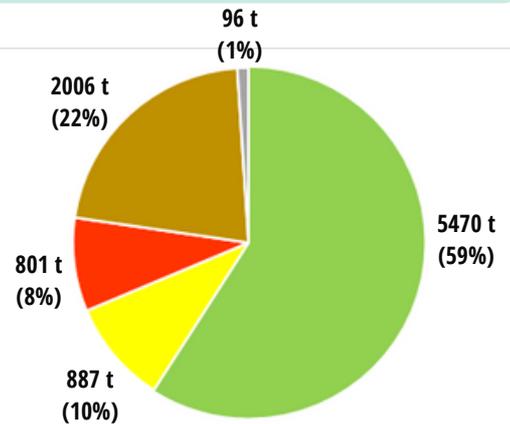


Source : BNVD base Code postal acheteur extraction octobre 2023

En Occitanie, les achats de produits phytopharmaceutiques (PPP) ont diminué de 5 % entre 2014-2016 et 2020-2022.

Un pic d'achat est observé en 2018 : l'année 2018 a été pluvieuse et des stocks ont été réalisés à l'annonce de la hausse de la redevance pour pollutions diffuses.

## Achats de substances actives par catégorie en tonnes - moyenne achats 2020-2022 en Occitanie

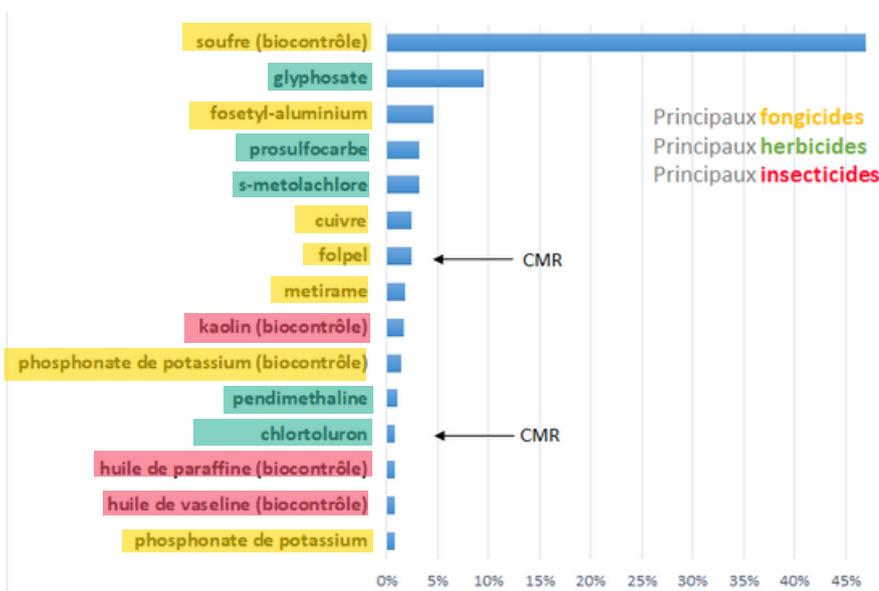


- QSA UAB\* et biocontrôle
- QSA glyphosate
- QSA CMR\*\*
- QSA hors substances biocontrôle ou UAB, CMR et glyphosate
- Autres

\*quantité de substances actives utilisables en agriculture biologique  
\*\*cancérogène, mutagène, reprotoxique

Source : BNVD base Code postal acheteur extraction Octobre 2023

## Principales substances actives achetées en Occitanie sur 2020-2022



Source : BNVD base Code postal acheteur extraction Octobre 2023

## Quantités de substances actives (QSA)

### QSA biocontrôle et utilisables en agriculture biologique (UAB)

Moyenne triennale en tonnes de la QSA achetée en UAB et en biocontrôle

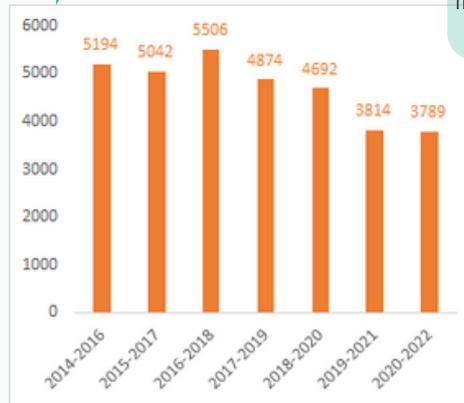


+ 20 % entre 2014-2016 et 2020-2022

Source : BNVD base Code postal acheteur extraction Octobre 2023

### QSA hors UAB et biocontrôle

Moyenne triennale en tonnes de la QSA achetée hors substances utilisables en AB et biocontrôle

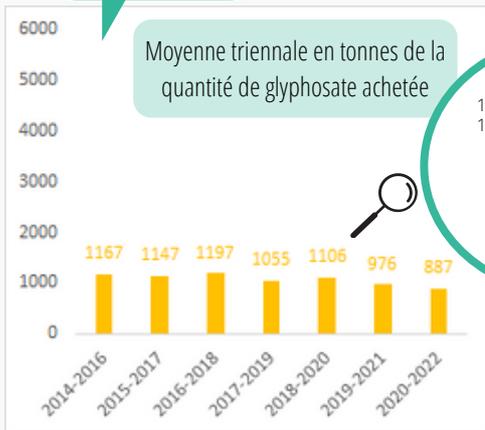


- 27 % entre 2014-2016 et 2020-2022

Source : BNVD base Code postal acheteur extraction Octobre 2023

### QSA glyphosate

Moyenne triennale en tonnes de la quantité de glyphosate achetée



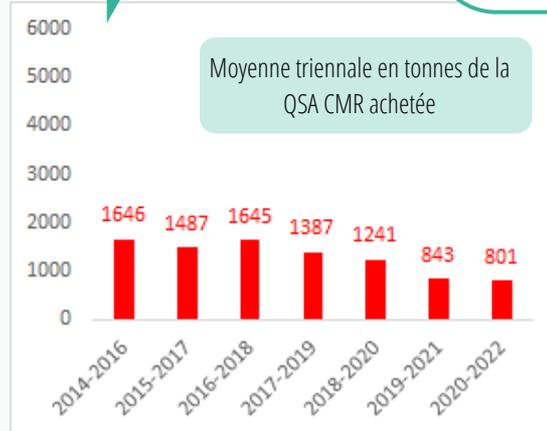
- 24 % entre 2014-2016 et 2020-2022

Source : BNVD base Code postal acheteur extraction Octobre 2023

### QSA CMR 1 et 2

CMR 1 : cancérigène pour l'Homme  
CMR 2 : susceptible d'être cancérigène pour l'Homme

Moyenne triennale en tonnes de la QSA CMR achetée



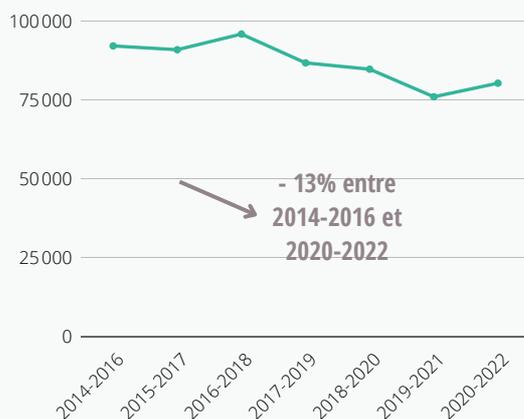
- 51 % entre 2014-2016 et 2020-2022

Source : BNVD base Code postal acheteur extraction Octobre 2023

## Indicateur européen HRI 1

L'**Indicateur de Risque Harmonisé (HRI 1)** est fondé sur le risque relatif aux quantités de substances actives contenues dans les PPP\* mis sur le marché et est établi par la réglementation européenne. Il correspond à la somme des quantités de substances actives vendues en année n, pondérée par les coefficients liés à leur classification santé et environnement.

\*Produits phytopharmaceutiques



La QSA des **perturbateurs endocriniens potentiels** est en **diminution de 69 %** entre 2014-2016 et 2020-2022.

Elle s'élève à une vingtaine de tonnes avec en grande majorité du zirame.

Evolution de l'Indicateur de Risque Harmonisé HRI 1 en Occitanie

## Synthèse

Les achats de substances actives hors substances utilisables en AB et de biocontrôle, comprenant des substances telles que le glyphosate et les CMR, ont diminué au cours de ces dernières années. En parallèle, les quantités de substances actives de biocontrôle ou utilisables en AB ont quant à elles augmenté.



## Enjeu eau, certains captages suivis de prêt, des acteurs de territoires engagés pour les préserver



Les captages destinés à la production d'eau potable font l'objet de plusieurs réglementations pour s'assurer de la qualité sanitaire de l'eau. L'objectif est aussi d'obtenir une qualité des eaux brutes suffisante pour limiter ou éviter tout traitement avant la distribution de l'eau au regard de l'impact économique majeur des pollutions sur ce compartiment. La reconquête de la qualité de l'eau des captages passe ainsi par une politique de prévention, en amont des actions curatives plus onéreuses.

Les **captages prioritaires** correspondent aux ressources **les plus impactées par les pollutions diffuses** (nitrates et/ou pesticides). Sur le bassin Adour-Garonne, d'autres **captages** dits **sensibles** font l'objet d'une politique de prévention complémentaire.

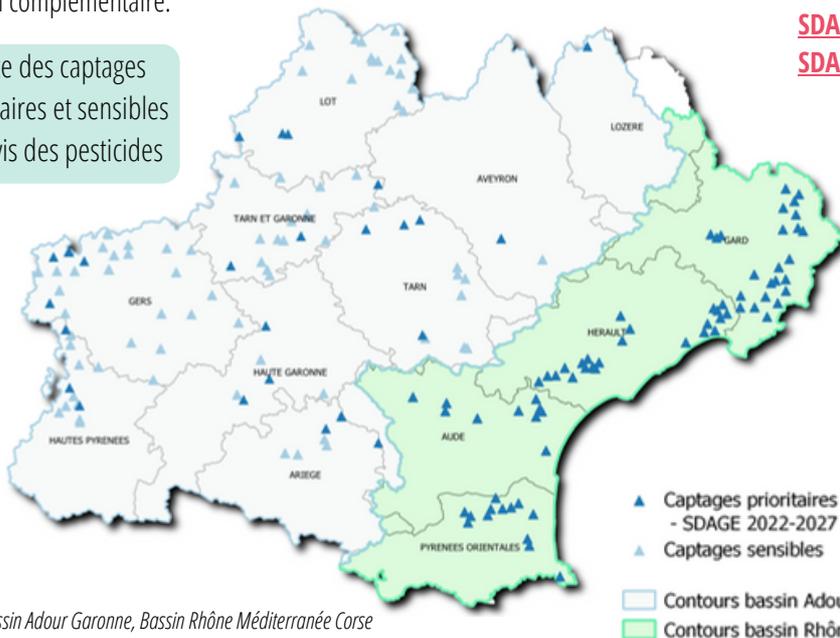
La 4ème génération de SDAGE\* pour la période 2022-2027 à l'échelle des bassins Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse, fixe pour 6 ans de nouvelles priorités de gestion de la ressource en eau.

\*Schéma Directeur d'Aménagement et de gestion des eaux

**SDAGE Adour Garonne**  
**SDAGE Rhone-Mediterranée-Corse**



Carte des captages prioritaires et sensibles vis à vis des pesticides



**96 captages prioritaires et 87 captages sensibles** identifiés sur le territoire régional. Les collectivités et les acteurs agricoles s'engagent, appuyés par l'Etat et ses établissements, pour restaurer et préserver la qualité de l'eau de ces captages.

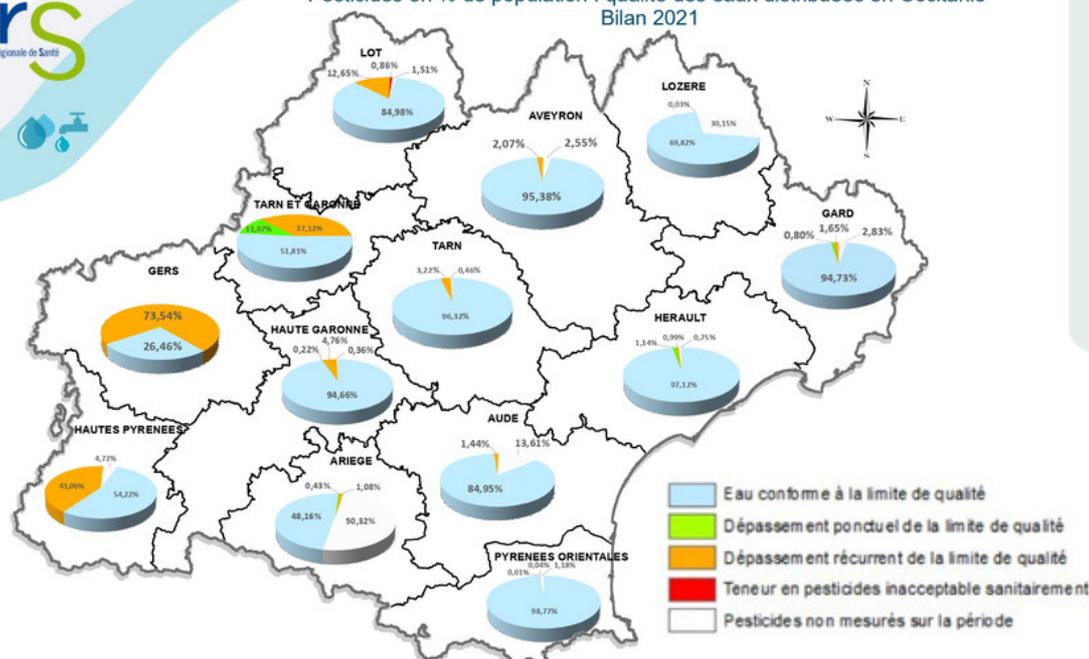


Source : Données Bassin Adour Garonne, Bassin Rhône Méditerranée Corse

Les **eaux distribuées** correspondent à l'**eau du robinet**. Elles font l'objet d'un traitement avant distribution si leur qualité le nécessite.



### Pesticides en % de population : qualité des eaux distribuées en Occitanie Bilan 2021



Source : ARS Occitanie - Données du contrôle sanitaire



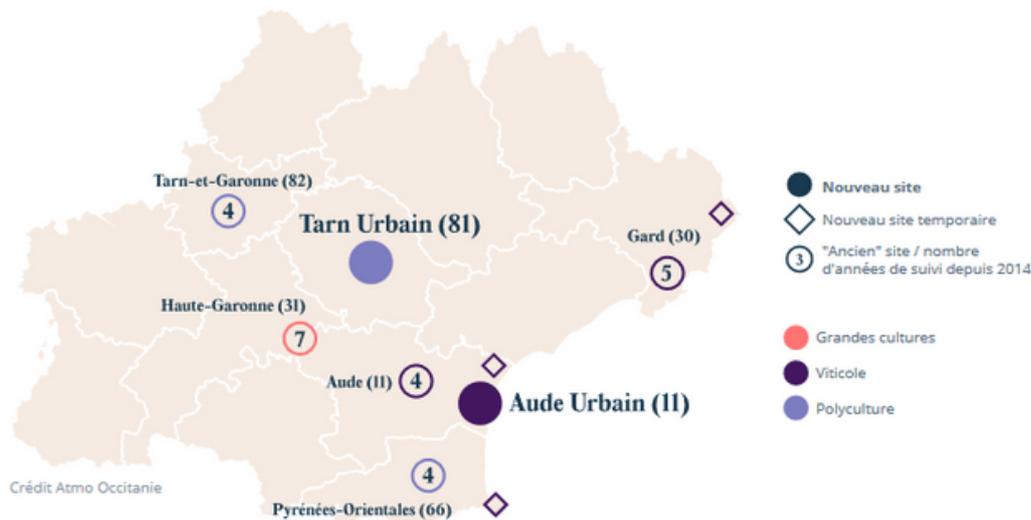
FREDON Occitanie anime le réseau des acteurs engagés captages pour la qualité des ressources en eau et la restauration des captages dégradés d'Occitanie

## Enjeu air



L'**Observatoire Régional de l'Air d'Occitanie**, ATMO Occitanie, réalise des mesures des PPP dans l'air ambiant. Les stations de suivi permettent d'accumuler de la donnée afin d'évaluer l'exposition des populations aux pesticides. Elles sont soutenues financièrement par l'ARS, la Région et le département de Haute-Garonne.

### Surveillance des pesticides en 2021-2022



Une campagne nationale exploratoire de pesticides dans l'air (CNEP) pilotée par l'ANSES a également été déployée en 2018-2019.

[Résultats de la campagne nationale exploratoire de mesure des résidus de pesticides dans l'air ambiant \(2018-2019\)](#)



## Enjeu santé



La réduction des usages des produits phytopharmaceutiques initiée par le plan Ecophyto, vise aussi à **protéger ceux qui utilisent les produits, les riverains et les consommateurs**.

[Phytopharmacovigilance](#)



Les liens entre l'exposition aux PPP et certaines pathologies sont abordés dans l'Expertise collective "Pesticides et santé" menée par l'**institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)** en 2021.

[Résultats expertise INSERM](#)



[GéoCapAgri](#): Une étude de l'Inserm s'intéresse au lien entre le risque de leucémie pédiatrique et le fait d'habiter à proximité de vignes.

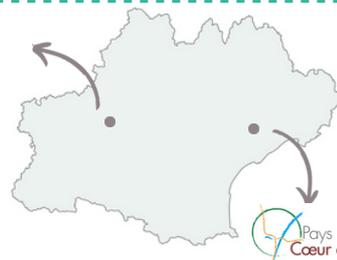


**Expo'Phyto** est un **projet de médiation territoriale** pour une prise en charge en commun de la question de l'**exposition aux produits phytopharmaceutiques dans l'air**, lancé en 2018 par la DRAAF Occitanie et l'ARS.

Expo'Phyto est développé sur 2 territoires



Grandes cultures



Viticulture

Le **Plan Régional Santé au Travail (PRST)** Occitanie réunit les partenaires sociaux et les principaux organismes de prévention afin de **déterminer les actions à mener en matière de prévention des risques professionnels et de santé au travail**. Il est coordonné par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

[PRST 4 \[2021-2025\]](#)



L'**Etude Pesti'riv** vise à évaluer si les personnes qui résident en **zone viticole** sont surexposées ou pas aux PPP. Cette étude est inscrite dans le plan Ecophyto2+. Elle est menée par Santé publique France et l'Anses. Les résultats de cette étude sont attendus pour **fin 2024**.

[Pour en savoir plus](#)



Le **Plan Régional Santé Environnement (PRSE)** Occitanie, coordonné par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et l'agence régionale de la santé (ARS) intègre aussi l'impact des produits phytopharmaceutiques dans ses actions.

[PRSE 4 \[2023-2027\]](#)





Depuis 2012, les actions développées dans le cadre du plan Ecophyto sur la surveillance biologique du territoire (SBT) intègrent la structuration d'un réseau de **suivi national des effets non intentionnels (ENI)** des pratiques agricoles sur la biodiversité. L'objectif est d'acquérir des données de référence sur le long terme, en particulier sur les PPP. Pour cela, **4 bio-indicateurs** ont été choisis qui représentent la chaîne trophique : les **vers de terre**, la **flore**, les **coléoptères** et les **oiseaux**. Cette biodiversité constitue un auxiliaire de culture, qui rend de nombreux services écologiques à l'agro-système.

Le réseau ENI en Occitanie se compose de **54 parcelles** :

- 27 parcelles de grandes cultures (maïs et blé)
- 21 de vignes
- 6 en cultures maraîchères
- 12 de ces parcelles attribuées à l'agriculture biologique, soit 20% du réseau ENI d'Occitanie



[Pour en savoir plus](#)



D'après l'**Expertise scientifique collective (ESCo) de mai 2022**, la **contamination de l'air et des sols** est jusqu'à présent moins bien documentée que celles des eaux continentales et marines. Cette contamination présente une grande variabilité temporelle et spatiale qui dépend de sa source et de la combinaison de divers processus de transfert, rétention, dégradation, accumulation...

Les eaux sont principalement contaminées par les herbicides hydrophiles, tandis que les composés hydrophobes (grande part d'insecticides) sont davantage retrouvés dans les sols et les sédiments, ainsi que dans le biote. Les fongicides sont essentiellement retrouvés dans les sols et l'air mais aussi présents dans les eaux.

L'importance des **effets indirects sur la biodiversité** suite à l'application de PPP est marquée par :

- la réduction des ressources alimentaires
- la perte d'habitats
- les variations de l'intensité de prédation ou des rapports de compétition

La **démarche régionale Phyto&Biodiv** vise à **agir face au déclin de la biodiversité** dans les espaces agricoles, en incitant à réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques.

A travers des **actions de facilitation et de coordination**, elle a pour objectif une meilleure prise en compte de la biodiversité, au sein des différentes filières agricoles d'Occitanie. La démarche valorise ainsi des **solutions opérationnelles** de réduction des produits phytopharmaceutiques (PPP), prenant en compte les contraintes techniques et économiques des exploitants.

Créée en 2021 par la DRAAF et la DREAL Occitanie, cette démarche s'inscrit dans les objectifs du plan Ecophyto et de la stratégie nationale biodiversité 2030.

### Une feuille de route 2024-2030

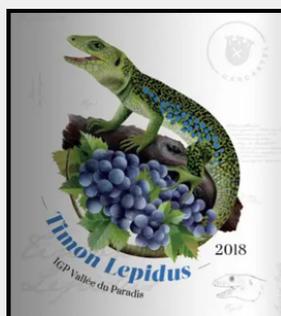
avec de nombreuses actions telles que :

- l'organisation de réunions territoriales thématiques qui visent à mobiliser les agriculteurs,
- la production d'outils de sensibilisation,
- la valorisation des résultats scientifiques sur l'impact des PPP et le potentiel de la biodiversité fonctionnelle dans l'agriculture.



Les viticulteurs audois de la cave coopérative de Castastel-des-Corbières ont décidé d'**agir pour préserver le Lézard Ocellé** (*Timon lepidus*), le plus grand Lézard d'Europe menacé d'extinction, présent sur leurs exploitations.

- Des inventaires de la population,
- La restauration de murets typiques bordant les vignes et favorables à l'accueil de ce reptile,
- Le maintien de surfaces en herbe afin de favoriser la présence d'insectes qui alimentent le Lézard Ocellé,
- 2 cuvées dédiées au Lézard Ocellé pour une valorisation économique du travail de préservation menée,
- Un sentier de découverte pour sensibiliser le grand public.



*Agriculture et biodiversité  
intimement liées*

*La biodiversité peut se révéler être  
un levier pour diminuer les PPP*

*Valoriser la biodiversité  
pour mieux la préserver*



[Pour en savoir plus  
sur la démarche régionale  
Phyto&Biodiv](#)





## Observer les dispositions réglementaires

Étiquetage des PPP, équipement de protection individuelle, stockage et transport, mélange extemporané, autorisation de mise sur le marché, Zones de Non-Traitement (ZNT), contrôle des pulvérisateurs, distance de sécurité des habitations et traitement des déchets professionnels...

Les **informations réglementaires** sont disponibles sur le [site de la DRAAF](#)

## Renforcer la capacité à choisir et agir des utilisateurs et distributeurs de PPP

Le Certificat Individuel produits Phytopharmaceutiques ou **Certiphyto** est un **document nominatif obligatoire** pour tous les professionnels qui travaillent sur les pesticides quels que soient leur fonction, leur statut ou leur secteur d'activité (utilisateurs, distributeurs, conseillers). Ce certificat **atteste de connaissances suffisantes pour sécuriser l'utilisation des pesticides** et en réduire l'usage.

**Objectif :**  
Favoriser l'utilisation des PPP dans le cadre d'une démarche responsable et respectueuse de la santé des utilisateurs et de l'environnement (décret n° 2011-1325 du 18 octobre 2011).



[Pour en savoir plus](#)

Le **Conseil Stratégique phyto (CSP)** est un dispositif qui s'appuie sur un diagnostic des pratiques phytopharmaceutiques et sur l'analyse du contexte des exploitations. Un plan d'action est élaboré avec l'agriculteur et comporte les évolutions possibles pour réduire les PPP et les accompagnements dédiés, tout en maintenant la performance de l'exploitation. Ce conseil est nécessaire pour renouveler son Certiphyto.

[Pour en savoir plus](#)

Le **CEPP (Certificat d'économie de produits phytosanitaires)**, inspiré du modèle des certificats d'économie d'énergie, vise à dynamiser la diffusion des pratiques économes en PPP en incitant les distributeurs à financer des actions standardisées, destinées à réduire la consommation de leurs clients. C'est une obligation proportionnelle aux quantités de PPP vendues (hors traitements de semences, biocontrôle, luttés obligatoires).

[Pour en savoir plus](#)

Le **Bulletin de santé du végétal** est un **outil d'aide à la décision (OAD)** qui permet l'optimisation de la stratégie de protection des cultures par les agriculteurs évitant toute systématisation des interventions. Il propose également des mesures prophylactiques et des méthodes alternatives à l'usage des produits phytopharmaceutiques. Il constitue de fait, un outil au service de la protection intégrée des cultures et de la réduction de l'usage des PPP. Les BSV sont élaborés par un réseau d'experts et publiés par la chambre régionale d'agriculture.



- 19 éditions de BSV
- 370 BSV publiés chaque année
- Une cinquantaine de partenaires participant aux dispositifs d'épidémiologie
- Environ 1300 parcelles de référence et 1100 pièges

## Mobiliser les aides incitatives pour sécuriser la prise de risque et soutenir la transition agroécologique

### Des appuis incitatifs collectifs



Les agences de l'eau appuient les structures économiques et les collectivités pour déployer une **"Ingénierie territoriale"** pour préserver la ressource en eau.

Développement de projets collectifs en caves coopératives

Animation territoriale sur les bassins versants

Les **filières bas niveaux d'impacts** visent à accélérer et inscrire dans la pérennité la transition des systèmes agricoles vers des pratiques à faible impact sur la ressource en eau en étudiant tous les maillons de la filière, de la parcelle au consommateur.



Le **projet FIBANI** aide les agriculteurs à diversifier les cultures et à favoriser celles ayant un faible impact environnemental, moins gourmandes en eau et produits phytosanitaires (lentilles, pois chiches, céréales dites rustiques comme le petit épeautre).

## Des appuis incitatifs individuels



Les agriculteurs bénéficient de conseil individuel et collectif pour les appuyer dans leurs trajectoires de changement de pratiques. Des outils individuels leur sont proposés pour les accompagner dans cette transition.

Le **Contrat d'Agriculture Durable (CAD)** de la Région Occitanie a pour objectif d'accompagner une réflexion globale sur les enjeux du développement durable à l'échelle de l'exploitation. Avec l'appui d'un conseiller d'une des structures agréées par la Région, l'agriculteur peut définir son projet de transition et s'engager dans cette mutation tout en levant les risques et en sécurisant les changements induits.

[Pour en savoir plus](#)



**Objectif : 10 000 CAD d'ici 2027 en Occitanie**

Les **Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)** permettent d'accompagner les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques performantes économiquement et environnementalement ou dans le maintien de telles pratiques. Ces aides dépendent du second pilier de la politique agricole commune (PAC).

[Pour en savoir plus](#)



Les **Paiements pour Services Environnementaux (PSE)** sont des dispositifs économiques financés qui rémunèrent les agriculteurs pour leurs actions participant à la reconstitution ou au maintien des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...).

Afin de mettre un coup d'arrêt à la destruction et la dégradation des haies observées depuis une cinquantaine d'années, le **Pacte en faveur de la haie et l'agroforesterie** est proposé dès 2024.

L'augmentation du linéaire de haies passera par un effort inédit d'accompagnement financier à la plantation et de montée en puissance de la production de plants et graines de qualité adaptés aux enjeux locaux de biodiversité et d'adaptation au climat futur.

**FRANCE NATION VERTE**  
Agir - Mobiliser - Accélérer

**+ 50 000 km de haies d'ici 2030**

[Pour en savoir plus](#)



Les **aides à l'investissement** pour accompagner les exploitations agricoles dans leur adaptation aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Le **pass exploitation** petits investissements - crédits Région Occitanie -

Le **Dispositif Unique (DU)**

- crédits FEADER, Région et Agences de l'eau -



Des investissements spécifiques agro-environnementaux sont notamment financés (intercep, disques, éciuseuse, herse étrille...) ainsi que du matériel de pulvérisation labélisé (performance pulvé classe 1 à 4 ou DGAL) pour réduire les usages et les impacts des PPP.

[Pour en savoir plus](#)



L'Etat finance des équipements pour la **3ème révolution agricole.**



La **certification environnementale des exploitations agricoles** permet de reconnaître les exploitations engagées dans des démarches respectueuses de l'environnement.

Elle est conçue selon une logique de certification progressive de l'exploitation en trois niveaux, orientée vers une qualification HVE «Haute Valeur Environnementale» de l'exploitation, fondée sur des indicateurs de performance environnementale en matière de biodiversité et de faible dépendance aux intrants.

**Au 1er juillet 2023, 8970 exploitations agricoles sont certifiées HVE en Occitanie, ce qui représente 24 % de la part nationale.**

[Pour en savoir plus](#)



L'aide **Conversion à l'agriculture biologique (CAB)** est un dispositif qui fait l'objet d'engagements pluriannuels à la parcelle, et ce en faveur de l'agriculture biologique.

[Pour en savoir plus](#)



L'Occitanie est la **1ère région bio** de France avec **13 823 fermes** en agriculture biologique et en conversion (soit 1/4 des exploitations bio françaises) et plus de **630 510 ha** certifiés bio ou conversion (soit 20 % de la SAU de la région). [Chiffres 2022]





Le **réseau DEPHY** a pour but de développer et valoriser des techniques et systèmes agricoles économes en produits phytopharmaceutiques, et économiquement, environnementalement et socialement performants, à partir d'un **réseau national** couvrant l'ensemble des filières végétales. Il est composé de **2** dispositifs :



## Des groupes de changement

DEPHY FERME

DEPHY EXPE

## Collectifs agroécologiques

Le réseau **Dephy Ferme** est composé de **groupes d'exploitations** qui s'engagent à développer, mutualiser et diffuser les expériences réussies de systèmes de culture réduisant fortement l'usage des PPP. Il permet entre autres d'acquérir des références pour ensuite les capitaliser et les transférer.

Pour en savoir plus sur les **Fermes Dephy**

C'est la **composante expérimentale du réseau DEPHY** qui vise à concevoir, expérimenter et évaluer des pratiques et systèmes de cultures alternatifs et économes en produits phytopharmaceutiques, en suivant dans le temps l'évolution de la maîtrise des bioagresseurs. L'intérêt de cette approche réside également dans sa proximité avec la situation réelle que rencontre l'agriculteur. Elle peut constituer en ce sens une dernière mise à l'épreuve d'une innovation.

## Des réseaux d'expérimentation

## Groupes 30 000



Les **groupes 30 000** créés en 2017 ont pour objectif de transférer des pratiques performantes sur les plans agronomiques, économiques et environnementaux notamment en vue de limiter l'usage des PPP dans toutes les filières agricoles. Engagés pour une durée de 3 ans, ces groupes sont composés de 10 à 20 agriculteurs appuyés par un animateur.

Pour en savoir plus sur les **Groupes 30 000**

## GIEE



Les **groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)** mis en place dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, sont des collectifs d'agriculteurs qui s'engagent dans une approche globale intégrant des pratiques innovantes qui favorisent le respect de l'environnement, le travail de l'agriculteur et la compétitivité économique.

## Chiffres clés Occitanie :



130

collectifs au service de la transition agro-écologique et de la triple performance



37

groupes engagés dans le transfert des savoir-faire



31

collectifs pour mettre en place des techniques alternatives et réduire l'usage des PPP



+ 3700

exploitations engagées dans un collectif agroécologique

Un outil cartographique permet de localiser tous les collectifs par type de groupe, production principale et par thématique de travail.



## Des pratiques agro-écologiques à disposition des agriculteurs afin de réduire l'usage des PPP en Occitanie

diversité intra-parcellaire

rotation

optimisation des doses

couverts végétaux

enherbement

faux-semis

biocontrôle

désherbage mécanique

choix variétal

matériel plus résistant

...autant de pratiques qui sont éprouvées par différents collectifs et mises en avant par les organismes dédiés à l'accompagnement agricole.



## Un plan de transfert régional 2022-2026

Ce plan, élaboré de manière concertée, fixe des orientations et actions prioritaires afin d'améliorer le transfert des pratiques et systèmes économes en produits phytosanitaires auprès des **agriculteurs**, des **conseillers**, des **technico-commerciaux**, des **distributeurs**, des **enseignants** et **formateurs** ainsi que les **apprenants** de la formation initiale ou continue.

La chambre régionale d'agriculture et la DRAAF anime et appuie le déploiement de ce plan en région.



- chambres d'agriculture
- coopératives
- négoce
- associations
- instituts techniques et de recherche
- enseignement agricole
- administration et ses établissements

### UNISSON, la bannière qui rassemble les acteurs occitans



Cette bannière commune, issue du plan de transfert et portée par la chambre régionale d'agriculture et la DRAAF, a l'ambition de **fédérer le réseau des acteurs occitans** de l'ensemble des filières agricoles. Elle porte **les voix de partenaires engagés pour la transition agroécologique**, auprès des agriculteurs et agricultrices, et de celles et ceux qui les accompagnent et les forment. UNISSON vise à **promouvoir des solutions éprouvées** en matière de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, compatibles avec la viabilité des exploitations agricoles, favorisant l'amélioration de la biodiversité fonctionnelle, la préservation des sols et l'amélioration de leur fertilité, la préservation de la qualité de l'eau...

### Des ressources en ligne



🔄 **EcophytoPIC, R&D Agricole, OSAE** sont des **supports nationaux**. Ce portail sur la protection intégrée des cultures, cette base documentaire agricole, cette plateforme d'échanges recensent des projets, des événements, des ressources documentaires, des témoignages...



🔄 Le **projet "les agriculteurs partagent leurs pratiques agroécologiques" (AGLAE)**, porté par la chambre régionale d'agriculture d'Occitanie, propose **un référentiel régional de pratiques agroécologiques innovantes** qualifiées par des experts et basées sur des retours d'expériences identifiés localement chez les agriculteurs de la région Occitanie.



[Pour en savoir plus](#)



### Lia, un outil régional multipartenarial innovant



### Lien, innovation, agroécologie

- LIA est un groupement d'intérêt public (GIP), initié par l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région.
- LIA a pour vocation d'intervenir dans les territoires d'Occitanie, au service des enjeux d'action publique, pour accélérer les transitions agricoles.
- LIA a pour mission d'être un catalyseur des projets de transition pour l'agriculture, l'alimentation et les territoires en Occitanie, en apportant des services pour aider et mettre en lien les acteurs.



[Pour en savoir plus](#)



### "Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agro-écologie"

L'enseignement agricole est mobilisé dans l'agro-écologie. Le plan national "enseigner à produire autrement" se décline en région. Un réseau de référents présents dans les établissements agricoles se mobilisent à travers des actions locales. Ces initiatives sur le territoire de l'établissement mobilisent les apprenants et les partenaires.



*Exemple de chantier pédagogique de plantation de haie par des élèves du lycée agricole La Cazotte en partenariat avec le syndicat de bassin versant Tarn-Sorgue-Dourdou-Rance*

[Pour en savoir plus](#)





## Le plan Ecophyto agit aussi en zones non agricoles

Les **JEVI** sont des **zones non agricoles** soumises à une réglementation concernant l'utilisation des PPP différente de la réglementation agricole.

Un **BSV JEVI** est maintenant disponible.



Les méthodes alternatives aux PPP pour les JEVI sont disponibles sur des sites internet dédiés.



Pour les amateurs



Pour les professionnels, collectivités publiques



Réseau JEVI Occitanie



La **charte régionale "Engagé pour le végétal"** remplace désormais les chartes régionales **"Zéro Phyto"** qui s'inscrivaient depuis plusieurs années dans le plan Ecophyto. Elle est proposée aux gestionnaires JEVI Occitanie qui s'engagent pour la mise en oeuvre de solutions de végétalisation et de "bonnes pratiques" de gestion du végétal, écologiques, efficaces et pérennes, incluant la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Ce nouveau dispositif propose toujours un cadre technique et méthodologique pour une **gestion durable des espaces** à travers 12 engagements clés.

La région Occitanie se maintient au **1er rang** des régions métropolitaines en termes de nombre de communes labellisées **Terre Saine**.



### Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Occitanie

Service Régional de l'Alimentation

Cité administrative Croix d'Argent - CS 90077

Avenue Étienne Méhul

34078 Montpellier CEDEX 3

Tél : 04 67 10 19 00

Contact : draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>

**Directeur :** Florent Guhl

**Rédactrice :** Aurélie Bravin

**Traitement des données BNVD :** Mathilde Manent

**Composition :** Aurélie Bravin, à partir des travaux de stage d'Elise Llobet

**Autres contributeurs et relecteurs :**

- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt :

- Direction : Anne Bernachon
- Service Régional de l'Alimentation : Florie Richard, Agnès Merlet, Christine Colas, Laure Durand Lagarrigue, Brice Besson
- Service Régional de l'Information Statistique, Économique et Territoriale : Maxence Villegas
- Service Régional Agriculture, et Agroalimentaire : Catherine Foyer-Benos
- Service Régional de la Formation et du Développement : Philippe Derrien, Françoise Henry

- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement : Anne Vuillet

- Agence Régionale de Santé : Jérôme Dubreuil, Yannick Duran, Alvin Conseil

- Agence de l'eau Adour-Garonne : Laurent René

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse : Kevin Boisset

- La Région : Pierre Castioni

- Chambre Régionale d'Occitanie : Calypso Picaud

- FREDON : Ira Helal, Marion Viguier